



Licenciement économique après liquidation

Par **83440**, le **16/09/2014** à **14:58**

Bonjour a tous.

Je me permet d'ouvrir cette pages car j'ai un souci avec mais trois dernier salaire et frais de déplacement qui non pas était payer par mon employeur.

Je précise que que mon employeur a était mis en redressement judiciaire puis liquidation, a ce jour sais une mandataire qui s'occupe de la fermeture de l'entreprise.

Je voulais savoir comment ça ce passe pour récupérer mais salaire et mais frais ci sais possible.

Ci une personne et déjà passer par là ou qui connais la loi merci de m'éclairer sur le sujet je vous serai très reconnaissent.

Par **P.M.**, le **16/09/2014** à **17:14**

Bonjour,

Il faudrait que vous voyez cela avec le liquidateur judiciaire et envisagiez un recours devant le Conseil de Prud'Hommes s'il ne régularise pas la situation...